

Janvier 2016

**LE CERCLE DE L'ÉPARGNE
LE DOSSIER DU MOIS**

RICHE COMME UN SENIOR !

*Par Philippe Crevel
Directeur du Cercle de l'Épargne*



LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

RICHE COMME UN SENIOR !

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

LE SOMMAIRE

I. HEUREUX COMME UN RETRAITE FRANÇAIS ?	3
<i>UN NIVEAU DE VIE CORRECT</i>	<i>3</i>
<i>DEMAIN SERA UN AUTRE JOUR !</i>	<i>4</i>
II. LES RETRAITES ET LEUR PATRIMOINE	5
III. LES RETRAITES ET L'ÉPARGNE	7

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

RICHE COMME UN SENIOR !

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

I. HEUREUX COMME UN RETRAITE FRANÇAIS ?

Plusieurs rapports à la fin de l'année 2015 ont souligné que les retraités de vie bénéficient d'un niveau de vie parmi les plus importants au sein de l'OCDE. Les retraités français disposent de pensions qui continuent d'augmenter et possèdent une part non négligeable du patrimoine national. Cet âge d'or est-il un trompe l'œil ? Est-il voué à s'achever ?

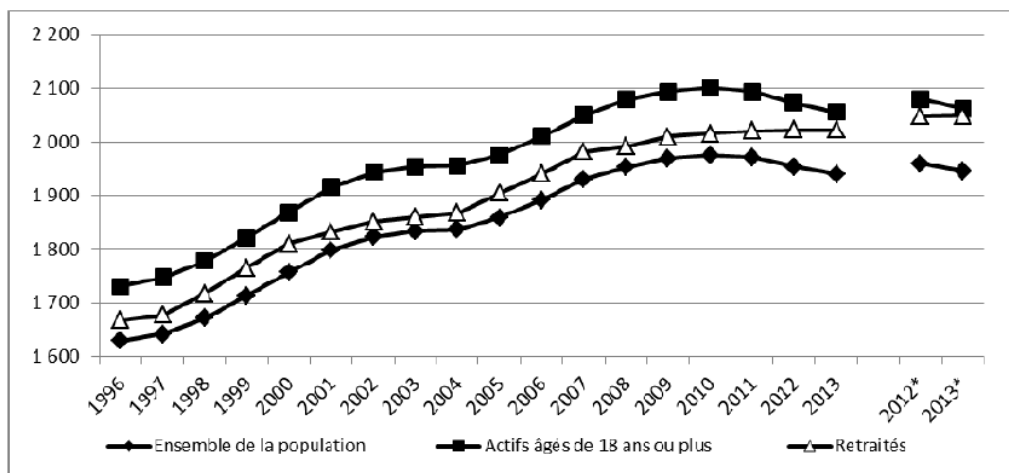
UN NIVEAU DE VIE CORRECT

Le niveau de vie des retraités s'apprécie en prenant en compte le revenu disponible brut divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage¹. Par nature, les retraités ont peu d'enfants à charge ce qui réduit leurs charges et accroît d'autant leur niveau de vie.

En 2013, le niveau de vie moyen des retraités est évalué à 2 049 euros par mois et par unité de consommation quand celui des personnes actives était de 2 062 euros. Le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population (1 946 euros par mois par unité de consommation). Le niveau de vie des retraités a progressé fortement entre 1970 et 1996 avant de se stabiliser. L'augmentation de la pression fiscale et la moindre progression des revenus du patrimoine expliquent que depuis 2010 ce phénomène d'augmentation du niveau de vie se soit interrompu. Néanmoins, il reste 5 % au-dessus de celui de la moyenne des Français.

¹ Une unité de consommation est accordée au premier adulte du ménage, 0,5 unité est donnée aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 unité pour les enfants de moins de 14 ans.

Niveaux de vie moyens des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population de 1996 à 2013



Lecture : selon la nouvelle série publiée par l'INSEE, en 2013, le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population est estimé à 1 946 euros par UC, celui des retraités à 2 049 euros par UC et celui des actifs de 18 ans ou plus à 2 062 euros par UC.

Note : (*) nouvelle série ERFIS publiée par l'INSEE pour 2013 et rétropolée par l'INSEE à 2012 ; à partir de 2010, les revenus du patrimoine sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2010 (au lieu de l'enquête Patrimoine 2004 auparavant) ; l'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : calculs SG-COR d'après les séries INSEE des enquêtes Revenus fiscaux et ERFIS.

En 2013, un retraité sur dix a un niveau de vie inférieur à 1 050 euros quand un sur dix a un niveau de vie supérieur à 3 250 euros. Le rapport entre ces deux seuils est de 3,1 quand il est de 3,5 pour l'ensemble de la population. Ce ratio est stable depuis 1996 pour les retraités. Le taux de pauvreté est de 7,9 % pour les retraités contre 14 % pour l'ensemble de la population (nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian). Les problèmes de niveau de vie se concentrent sur les femmes divorcées et sur les hommes célibataires. En moyenne, le niveau de vie des femmes divorcées est inférieur de 24 % à celui de l'ensemble des retraités, celui des hommes célibataires étant inférieur de 23 %.

DEMAIN SERA UN AUTRE JOUR !

Le rapport entre la pension nette moyenne des retraités de droits directs résidant en France et le salaire moyen net, estimé à 63 % en 2010 et 66 % en 2015, se situerait, selon les scénarios économiques, entre 51 et 59 % en 2040, et entre 45 et 58 % en 2060.

De l'ordre de 106 % actuellement par rapport à la moyenne nationale, le niveau de vie des retraités s'établirait entre 83 % et 96 % en 2040 et entre 74 % et 94 % en 2060 en fonction des scénarii économiques.

II. LES RETRAITES ET LEUR PATRIMOINE

La question du patrimoine des seniors risque d'être au cœur de l'actualité tant au sujet du financement de l'économie que pour celui des dépenses sociales. Les Français restent profondément attachés à la transmission du patrimoine de génération en génération. Le principe d'un prélèvement de l'Etat sur les successions pour solder certaines dépenses sociales, principe qui est prévu par la loi, est récusé par les ménages. Aujourd'hui, de peur que l'Etat recouvre tout ou partie des successions, certaines personnes refusent de demander le minimum vieillesse voire l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Fin 2014, le patrimoine des ménages s'élevait à 10 334 milliards d'euros, soit près de huit fois leur revenu disponible net. Le patrimoine des ménages est composé à 69 % d'actifs non financiers, pour l'essentiel immobiliers (63 % du total).

Le patrimoine brut médian des retraités était de 174 000 euros en 2010 contre 149 000 euros pour les ménages actifs. Le patrimoine moyen est de 279 000 euros pour les retraités et de 263 000 pour les actifs. L'écart serait plus important en prenant en compte les patrimoines nets car les retraités sont moins endettés que les actifs.

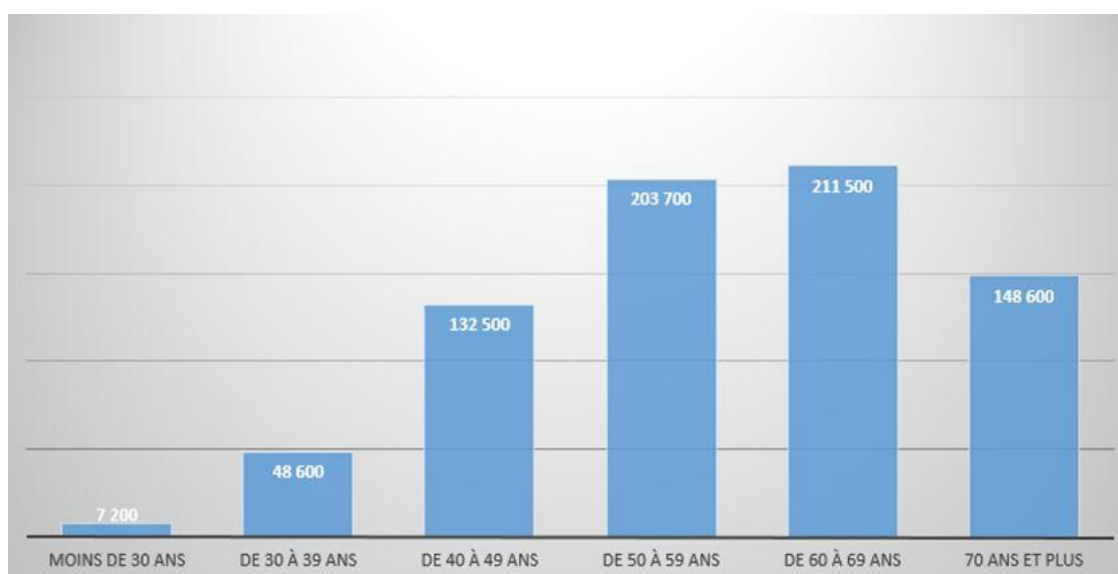
Les seniors d'aujourd'hui ont pu se constituer un patrimoine en jouant sur l'inflation qui a érodé jusque dans les années 90 le montant du capital à rembourser. Avec une espérance de vie à la naissance qui a gagné 10 ans en 50 ans, la concentration du capital sur les générations les plus anciennes est assez logique. Les retraités, 25 % de la population, possèdent plus de 41 % du patrimoine des ménages. 10 % des retraités détiennent moins de 4 000 euros de patrimoine quand 10 % ont plus de 577 000 euros. 5 % des retraités ont plus de 865 000 euros de patrimoine et 1 % plus de 1 967 000 euros.

Le patrimoine immobilier représente en moyenne 181 000 euros quand le patrimoine financier s'élève à 71 000 euros chez les retraités. 44 % du patrimoine financier des retraités est détenu sous forme d'assurance-vie. 29 % est détenue sous forme de valeurs mobilières et 12 % sous forme de livrets d'épargne. Les retraités détiennent un montant de 2,5 à 3 fois supérieur à celui des actifs en contrats d'assurance-vie ou en valeurs mobilières. Les retraités diversifient moins leur patrimoine que les actifs. La diversification augmente pour les 20 % des retraités les plus riches quand elle concerne les 40 % des ménages actifs les plus riches.

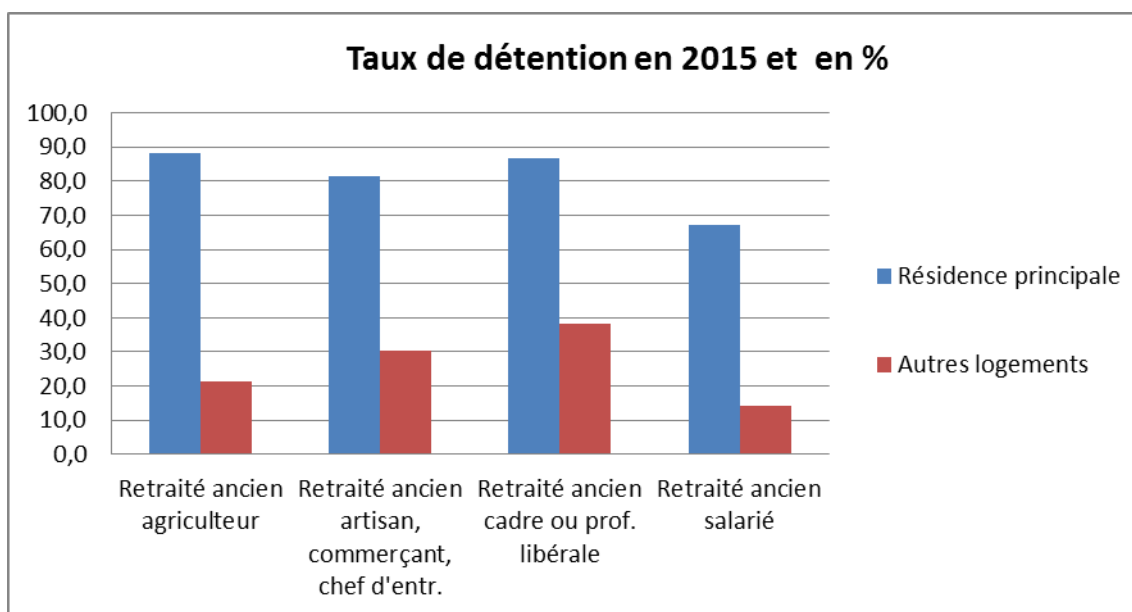
Ce qui vaut pour les jeunes générations de retraités est moins vrai pour les générations qui les avaient précédées. En effet, pour les générations des années 30, le montant des pensions est souvent faible du fait de carrière incomplète, de la modicité de l'apport des

complémentaires et de la faiblesse des salaires. Le monde des retraités est moins homogène que celui des actifs. De nombreux retraités ne peuvent pas épargner voire puisent dans le bas de laine pour faire face à leurs besoins quotidiens ou pour financer des dépenses liées à la dépendance. D'autres, en revanche, ont un taux d'épargne supérieur à celui des actifs. Le patrimoine et les revenus qui en sont issus contribuent à creuser les écarts de niveau de vie entre retraités.

Le rôle du patrimoine dans les revenus des retraités est relativement faible sauf pour les plus riches. En effet, en moyenne, 85 % des revenus des retraités sont issus des pensions des régimes obligatoires. Net d'impôt, le poids au sein des revenus du patrimoine dépasse 20 % pour les 10 % des retraités les plus riches.



La possession de la résidence principale et plus globalement de biens immobiliers est une des caractéristiques des retraités. Plus de 75 % des plus de 60 ans possèdent un bien immobilier contre 61 % pour l'ensemble de la population. Or, le patrimoine immobilier représente deux tiers du patrimoine des ménages. En ayant, en règle générale, remboursé leurs emprunts, les retraités disposent de ce fait d'un patrimoine net plus important.



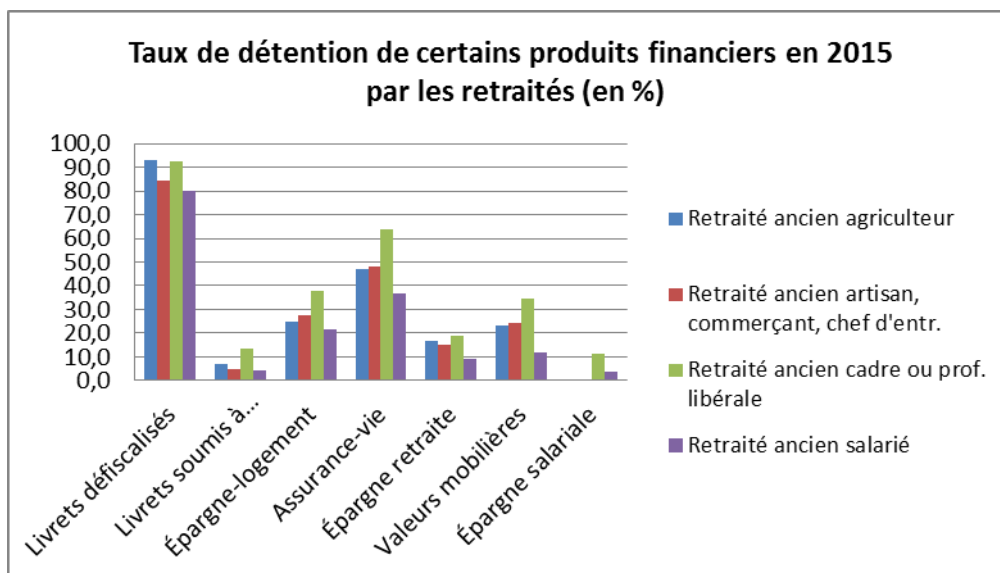
III. LES RETRAITES ET L'ÉPARGNE

Plus d'un quart des ménages retraités n'épargnent pas ce qui les place dans moyenne nationale. 26 % des ménages n'ayant pas de bien durable n'épargnent pas et 35 % pour ceux qui ont des biens durables.

Proportion de ménages n'ayant pas épargné en % (Source INSEE 2010)

	Proportion de ménages n'ayant pas épargné	
	sans les biens durables	avec les biens durables
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	39	46
De 30 à 39 ans	24	32
De 40 à 49 ans	26	32
De 50 à 59 ans	23	32
De 60 à 69 ans	23	33
70 ans et plus	30	41
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence		
Agriculteur exploitant	27	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	32	41
Profession libérale	14	21
Cadre	15	24
Profession intermédiaire	24	32
Employé	32	39
Ouvrier qualifié	27	34
Ouvrier non qualifié	28	38
Retraité	27	37
Autre inactif	44	53

Les retraités, au niveau de la détention des produits financiers, se distinguent de la moyenne de la population en ayant un peu plus d'assurance-vie et surtout en ayant plus d'actions. Ces différences doivent être relativisées car il faut prendre en compte le fait que les retraités ont un niveau de patrimoine supérieur à celui de la moyenne nationale. Les retraités possèdent plus d'actions en direct car il s'agit, en règle générale, d'actionnaires de longues dates.



La situation patrimoniale des retraités qui ne fait pas l'objet d'ailleurs d'enquêtes régulières de la part de l'INSEE risque d'évoluer fortement d'ici quelques années. En effet, les jeunes générations de retraités puisent de plus en plus tôt dans leur patrimoine pour maintenir leur niveau de vie. Ces générations de papy boomers tendent à conserver le niveau de consommation qu'ils avaient avant d'arrêter de travailler. Il y a même un accroissement de certaines dépenses en particulier en matière de loisirs ou d'équipements de maison. L'écart de consommation entre ces nouveaux retraités et les actifs est faible. Au niveau sociologique, des évolutions sont également en cours. L'importance accordée à la transmission d'un patrimoine s'atténue. En revanche, les seniors aident de plus en plus, de manière monétaire ou non, leurs enfants ou leurs petites enfants. Si les structures familiales tendent à être de plus en plus souples, les solidarités familiales demeurent voire se renforcent. La notion de conflit de génération si elle peut exister au niveau macro-économique a de moins en moins de sens au niveau des individus. Le changement du modèle familial et la disparation du système autoritaire d'éducation ont contribué à remiser dans le placard ou du moins à atténuer l'éternel conflit générationnel. « L'adulcescence » en vertu de laquelle les parents et les grands parents veulent ressembler avec plus ou moins de talent à leurs enfants ou petits-enfants gagne du terrain. Ces nouveaux comportements rendront encore plus nécessaire le traitement en amont de la question de la dépendance avec la nécessité d'une couverture assurantielle.

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

www.cerledelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne / retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend Robert Baconnier, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, Philippe Brossard, chef économiste d'Ag2r LA MONDIALE, Jean-Marie Colombani, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, Jean-Paul Fitoussi, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, Christian Gollier, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, François Héran, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, Jérôme Jaffré, Directeur du CECOP, Florence Legros, professeur des Universités à Paris Dauphine, et Jean-Pierre Thomas, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerledelepargne.fr